



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

## SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

**PE2 IUFM**

**N°3 Novembre 06**

## Toujours ce stage filé :

### L'action des T1 soutenue par le SNUDI-FO continue.

Des rendez-vous sont demandés auprès de la Direction Académique de l'IUFM, auprès de l'IA, du Recteur, le **Secrétariat National du SNUDI-FO** saisi par la particularité du stage filé dans les bouches du Rhône a demandé un rendez-vous auprès du ministère, à chaque fois pour relayer les revendications des T1 et des PE2 :

- **Dés cette année, qu'aucun T1 ne soit obligé d'aller remplacer un autre T1 dans sa classe**
- **Possibilité pour les PE2 de rester les 30 semaines sur la même classe.**

**Il ne doit y avoir aucune opposition d'une catégorie à une autre.  
Ce n'est pas non plus aux PE2 de régler le problème des T1**

**Pendant ce temps, vous vivez votre stage filé en responsabilité...**

### **Commencez à constituer votre dossier de stage:**

- Conserver et réclamer **tous** les rapports de visite ( quand elles commenceront !).
- Se faire des fiches de suivi de stage en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites...
- Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin d'y apporter une régulation en priorité, lors des prochaines visites
- Dans ce cas, demander à vos formateurs lors des GFP, un soutien, un suivi, un complément de formation
- Contacter le syndicat, si un rapport a été trop négatif.

Au cours de ces dernières années, dans l'Académie de Créteil, des dizaines de PE2 n'ont pas été validés, parfois avec des conclusions très discutables. La constitution de votre dossier, nous permet d'intervenir avant le jury académique et ainsi permettre de clarifier certaines situations.

Heureusement dans notre Académie les licenciements sont très rares...

Le SNUDI-FO demande au ministère que ce stage filé ne soit pas pris en compte pour la validation de votre année

## Mais surtout, dix mille questions ont déjà surgi!

Dés votre affectation, vous avez été livré seul dans ce stage sans le soutien de l'IUFM.

Et les GFP n'ont pas encore pu répondre à :

- L'intégration d'un enfant handicapé dans votre classe
- La détresse d'un enfant pour lequel vous pensez qu'il fallait faire un signalement.
- La demande d'un directeur d'aller au domicile d'un enfant donner des cours particuliers !
- La grande difficulté scolaire d'un ou de plusieurs élèves sans réseau, ni aide spécialisée.
- Des ennuis familiaux qui vous obligeraient à vous absenter une journée.
- L'envie de vous rendre à la réunion d'information syndicale du SNUDI-FO, ce qui est un droit, alors qu'on vous conseille fermement d'attendre la semaine d'après, la réunion d'un autre syndicat.
- Les bonnes réponses à apporter au directeur, au conseiller pédagogique, aux membres du réseau, à l'IEN. Parmi tous ces gens, qui est supérieur hiérarchique ? Comment trier ce qui est conforme aux textes et ce qui ne l'est pas ?
- Le désarroi du T1 que vous remplacez, parce qu'il subit cette formation filée alors qu'il aimerait garder en main sa classe, parce qu'on lui a fortement conseillé de faire les évaluations facultatives CP/CE1 que ses collègues ont refusées les années passées, parce qu'on décide pour lui des réunions le soir, le mercredi matin...
- Les longueurs des trajets ( jusqu'à 80 km) de votre domicile à votre affectation de SR.

C'est tout ce qui fait *aussi* la réalité de cette profession

Ces problèmes rencontrés dès les premières semaines de stage sont ceux que vous rencontrerez dans les autres stages, mais aussi dans vos premières années d'enseignement.

Ne restez pas isolés, ne vous laissez pas dire n'importe quoi, adressez vous au syndicat afin qu'il vous renvoie aux textes légaux, qu'il vous renseigne sur ce que sont vos droits, vos droits de salariés, vos droits de fonctionnaires.

Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM :----- Prénom :-----

adresse :-----

téléphone :----- email :-----

**Contacts** IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr  
IUFM Marseille : M. DUPUY 06 13 80 64 16 snudifo.13@free.fr

### Je désire adhérer au SNUDI-FO

**Cotisation pour l'année 2007:**

payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2007)

**PE2 : 75 € T1 : 125€ Etudiant PE 1 : 20€**

**Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.**